

GARANTIE À VIE LIMITÉE

RÉSUMÉ LA GARANTIE À VIE LIMITÉE ARMADILLO est une GARANTIE À VIE LIMITÉE DE 25 ANS POUR LES APPLICATIONS RÉSIDENTIELLES et une GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES sur les achats antérieurs au 01/02/23 et sur tous les produits Essentials. Les couvertures comprennent les garanties matérielles et les garanties de main d'oeuvre au prorata. Les détails sur les couvertures individuelles sont répertoriés ci-dessous.

« Armadillo » est une marque déposée d'Avon Plastics, Inc., faisant affaire sous le nom d'Avon Plastics. L'achat de produits Armadillo constitue une acceptation des termes de cette garantie limitée qui constitue l'entière responsabilité du fabricant du produit. Lisez attentivement cette garantie avant d'acheter ou d'installer ces produits, car une utilisation ou une installation inappropriée peut annuler la garantie.

RÉSIDENTIEL - GARANTIE À VIE LIMITÉE

GARANTIE À VIE LIMITÉE COUVERTURE DES MATÉRIAUX RÉSIDENTIELS (POUR TOUS LES PRODUITS ACHETÉS AVANT LE 01/02/23 ET TOUS LES PRODUITS ESSENTIALS) Armadillo, en tant que marque déposée d'Avon Plastics, Inc. faisant affaire sous le nom d'Avon Plastics garantit à l'acheteur d'origine (« acheteur », «vous» ou «votre») que pendant la durée de vie du produit indiquée ci-dessous comme période de garantie, les produits Armadillo, dans des conditions normales et de service de propriété, resteront exempts de défauts de fabrication matériels et ne se cocheront pas, ne se briseront pas, ne se délaminent pas, ne pourriront pas ou ne subiront pas de dommages structurels dus à la pourriture fongique là où il est installé, utilisé et entretenu au-dessus du sol et conformément aux instructions écrites d'Armadillo. Les produits couverts par cette GARANTIE À VIE LIMITÉE comprennent les terrasses Armadillo (Lifestyle & Essentials) ainsi que les Armadillo 2x4. Tel qu'utilisé dans cette GARANTIE À VIE LIMITÉE, « acheteur d'origine » désigne la ou les personnes qui possédaient la propriété sur laquelle les produits Armadillo ont été initialement installés ; une « application résidentielle » est une installation d'un produit Armadillo ou une résidence occupée par son propriétaire ; et « Garantie à vie » est utilisé pour définir la durée de vie prévue du produit qui est de 25 ans. Il s'agit d'une GARANTIE AU PRORATA.

COMMERCIAL - GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS

COUVERTURE COMMERCIALE DE GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS (POUR TOUS LES PRODUITS ACHETÉS AVANT LE 01/02/23 ET TOUS LES PRODUITS ESSENTIALS) La durée de la GARANTIE À VIE LIMITÉE pour l'utilisation commerciale des produits Armadillo sera de dix (10) ans à compter de la date d'achat initial par ou pour une application commerciale pour un acheteur commercial, à condition que l'acheteur soit propriétaire de la propriété sur laquelle le produit Armadillo a été installé. Ceci est une GARANTIE AU PRORATA

GARANTIE À VIE LIMITÉE GARANTIE DE MAIN D'OEUVRE RÉSIDENTIELLE ET COMMERCIALE DE DEUX ANS (POUR TOUS LES PRODUITS ACHETÉS AVANT LE 01/02/23 ET TOUS LES PRODUITS ESSENTIALS) Si des défauts de fabrication couverts par la garantie sont détectés dans les deux (2) premières années suivant l'achat, Armadillo remboursera les frais de main d'œuvre supplémentaires dus au remplacement du produit. La main d'œuvre nécessaire à l'installation du nouveau produit n'est remboursée que si le produit défectueux est remplacé par des produits Armadillo. Le remplacement de matériaux par des matériaux fabriqués par d'autres fabricants annulera toutes les garanties.

GARANTIE À VIE LIMITÉE

DURÉE DE VIE LIMITÉE (25 ANS) POUR LES APPLICATIONS RÉSIDENTIELLES/GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ; CETTE GARANTIE LIMITÉE COMPREND L'UNIQUE ET L'ENTIÈRE GARANTIE D'ARMADILLO

GARANTIE ET OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRODUITS ARMADILLO. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ, D'ÉTAT, D'ADAPTATION OU DE PERFORMANCE, SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES ET DÉCLINÉES. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LA QUALITÉ COMMERCIALE ET L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER NON-AUTOMATIQUEMENT DÉCLINÉES, SONT LIMITÉES AU STATUT DE PRESCRIPTION APPLICABLE MAIS EN AUCUN CAS NE S'ÉTENDRONT AU-DELÀ DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE. ARMADILLO EXCLUT ET NE PAIERA PAS LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. EN AUCUN CAS, QUEL QUE SOIT LE FOND DE TOUTE RÉCLAMATION OU RESPONSABILITÉ, ARMADILLO NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE, DE QUELQUE NATURE OU DESCRIPTION QUE CE SOIT, DÉPASSANT, ET TOUTE RESPONSABILITÉ SERA LIMITÉE, LE PRIX D'ACHAT RÉEL DU PRODUIT DÉFECTUEUX.

TERMES ET CONDITIONS DE LA GARANTIE À VIE LIMITÉE - La durée de cette garantie limitée est indiquée ci-dessous et commence à la date de l'achat initial et continue pendant toute la durée de vie du produit et aussi longtemps que l'acheteur d'origine est propriétaire de la propriété sur laquelle il a été installé. Un guide complet d'installation et d'entretien est disponible sur www.armadillodeck.com. En cas de défaut d'un produit Armadillo pendant la période de garantie, Armadillo remplacera l'article non conforme comme indiqué ci-dessous à condition qu'il ait été correctement installé, utilisé et entretenu et que la procédure de réclamation au titre de la garantie soit suivie. Des variations ou des changements dans les couleurs des planches peuvent survenir. Nous vous recommandons de disposer vos planches de terrasse avant le début de l'installation. EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES Cette garantie limitée est la seule garantie (qu'elle soit écrite ou orale, explicite ou implicite) qu'Armadillo offre pour votre produit Armadillo ; elle est soumise à tous les termes et conditions énoncés dans les présentes et personne (y compris, mais sans s'y limiter, un revendeur, installateur, revendeur, agent ou employé Armadillo) n'est autorisé à modifier, étendre ou ajouter à cette garantie limitée. Armadillo ne fait aucune autre représentation, promesse ou garantie. Personne n'est autorisé à faire une représentation, une promesse ou une garantie au nom d'Armadillo, et Armadillo ne sera pas lié par ou responsable de toute représentation, garantie ou condition concernant tout produit Armadillo autre que celle explicitement indiquée dans le présent document. Garantie limitée.

LES DEMANDEURS DE GARANTIE NE PEUVENT PAS ENTAMER UNE ACTION CIVILE SANS RECOURIR AU PRÉALABLE À LA PROCÉDURE DE RÉCLAMATION QUI A ÉTÉ FOURNIE DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE À VIE LIMITÉE - Toutes les réclamations et avis doivent être envoyés à : TÉLÉPHONE DU DÉPARTEMENT DE LA GARANTIE ARMADILLO : 13202437318 ; TÉLÉCOPIEUR : 13202432077 ; COURRIEL : Warranty@AvonPlastics.com ; 210 Ampe Drive Paynesville, MN 56362 ; ou visitez notre site Web à www.Armadillodeck.com. Si un défaut est découvert dans un produit Armadillo, l'acheteur doit soit effectuer des réparations temporaires, soit sécuriser la zone aux frais de l'acheteur. Sur demande, l'acheteur doit permettre à Armadillo ou à ses agents d'accéder à la propriété de l'acheteur pour enquêter sur la réclamation afin de déterminer quelles réparations ou le retrait des matériaux peuvent être entrepris. Aucun produit ne sera retourné à Armadillo sans l'autorisation écrite d'Armadillo. Tout retrait ou élimination des produits défectueux sera aux frais de l'acheteur après les deux (2) premières années de la période de garantie. En cas de réclamation relative à la résistance aux taches : l'acheteur doit essayer de nettoyer la zone affectée de la terrasse en utilisant du savon et de l'eau ou des nettoyeurs ménagers doux après pas plus d'une (1) semaine d'exposition de la terrasse Armadillo à la nourriture ou aux boissons ou suite à l'apparition de moisissure. Si la terrasse demeure insatisfaisante après les procédures de nettoyage, l'acheteur doit alors faire nettoyer la tache par un professionnel, à ses frais. Si la zone tachée demeure insatisfaisante après le nettoyage professionnel, l'acheteur doit faire une réclamation au titre de la garantie dans les trente (30) jours suivant le nettoyage professionnel. Pour faire une réclamation au titre de cette garantie limitée, l'acheteur doit envoyer une description de la réclamation, des photographies, une preuve d'achat et si la réclamation concerne la résistance aux taches, une preuve de conformité au paragraphe ci-dessus.

GARANTIE À VIE LIMITÉE POUR LES APPLICATIONS RÉSIDENTIELLES, GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES - SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR Sous réserve des termes et conditions des présentes, Armadillo sera responsable des coûts de main d'oeuvre, de retrait et de remplacement avec les entrepreneurs choisis par Armadillo pour les deux premières (2) années de la période de garantie. Par la suite, le seul recours de l'acheteur et la seule responsabilité d'Armadillo, pour toute réclamation quelle qu'elle soit relative au produit Armadillo, y compris, sans limitation, toute réclamation découlant de la commercialisation, de l'achat, de l'installation, de l'utilisation, du stockage, de la possession ou de l'entretien des produits Armadillo (que cette réclamation soit découle d'un contrat, d'une garantie, d'un délit, d'une négligence grave, d'une négligence, d'une responsabilité stricte, de lois réglementaires ou autre) ou de toute réclamation selon laquelle les produits Armadillo n'ont pas fonctionné comme garanti ci-dessus, est et sera le remplacement du produit Armadillo défectueux par un nouveau produit Armadillo, selon le cas, peut être en quantité égale au volume (pieds linéaires) de matériau défectueux tel qu'indiqué dans le calendrier de garantie au prorata contenu dans les présentes ou au nombre d'installations raisonnablement possible, à la discrétion et à la détermination d'Armadillo, mais Armadillo ne peut garantir une correspondance exacte car les couleurs et les designs peuvent changer. De plus, l'acheteur accepte l'utilisation des fixations comme étant adéquates pour la réinstallation des planches fournies, quelle que soit la méthode existante. Armadillo peut, à sa discrétion, choisir de rembourser le pourcentage du prix d'achat initial indiqué sous Récupération sur le calendrier de garantie au prorata au lieu de remplacer le produit défectueux. **EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE CERTAINS DOMMAGES** En aucun cas Armadillo ne sera responsable de tout dommage direct, indirect, accessoire, spécial, consécutif, punitif, exemplaire, légal, spécial ou autre, basé sur les produits Armadillo ou résultant, directement ou indirectement, de défaut des produits Armadillo, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages, la diminution de la valeur et/ou la perte d'usage ou de jouissance de tout bien ou partie de celui-ci, qu'il soit basé sur un contrat, un délit, une responsabilité stricte, une loi, un règlement ou autre, même si Armadillo est explicitement informé de la possibilité de tels dommages. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs dans certaines circonstances ; la limitation ci-dessus peut donc ne pas s'appliquer à vous. De plus, cette garantie limitée ne couvre pas et Armadillo ne sera pas responsable des frais d'installation, de retrait ou de réinstallation après les deux (2) premières années. Armadillo ne garantit pas et n'est pas responsable, et aucune garantie explicite ou implicite ne sera réputée couvrir, toute condition attribuable à : (1) une mauvaise installation des produits Armadillo et/ou le non-respect des instructions écrites d'Armadillo et de toute loi applicable. ou les codes du bâtiment, y compris, mais sans s'y limiter, un support structurel, une fixation, une ventilation ou un espacement inappropriés ; (2) utilisation des produits Armadillo au-delà d'une utilisation normale ou dans une application non recommandée ou autorisée par les instructions écrites d'Armadillo et les lois et codes du bâtiment applicables ; (3) mouvement, déformation, effondrement ou réglage du sol ou de la structure de support sur laquelle les produits Armadillo sont installés ; (4) Les défauts ou défaillances résultant de la structure de la terrasse résultant de l'eau causée par une installation, une fabrication, un entretien ou une réparation inappropriés ; (5) toute catastrophe naturelle, y compris, mais sans s'y limiter, les inondations, les ouragans, les tornades, le vent, les tremblements de terre, la foudre, la grêle, etc. ; (6) décoloration, pâlissement, taches ou taches causées, en tout ou en partie, par de la moisissure, d'autres croissances fongiques, des matières organiques, des oxydes ou des particules métalliques (y compris, mais sans s'y limiter, la rouille ou la corrosion de toutes fixations), la saleté, d'autres polluants atmosphériques ou environnementaux, des substances étrangères telles que de la graisse ou de l'huile, des produits chimiques (y compris, mais sans s'y limiter, ceux trouvés dans les nettoyeurs et les lotions solaires), ou les intempéries normales (définies comme l'efflorescence naturelle, l'exposition au soleil, les conditions météorologiques et atmosphériques qui faire décolorer progressivement toute surface colorée, s'écailler, se crayer ou accumuler de la saleté ou des taches) ; (7) les dommages résultant d'un accident, d'un incendie ou d'une exposition à des sources de chaleur telles que des appareils de cuisson ou des surfaces rétro réfléchissantes ; (8) l'application de peintures, teintures, traitements de surface ou autres substances chimiques, y compris, mais sans s'y limiter, des nettoyeurs ou des pesticides NON recommandés par écrit par le fabricant ; (9) décoloration, écaillage ou autre détérioration des peintures, teintures ou autres revêtements placés sur les produits Armadillo ; (10) le changement climatique, les conditions environnementales, l'électricité statique ou toute cause indépendante de la volonté d'Armadillo ; (11) variations ou changements de couleur des produits Armadillo ; (12) une manipulation, un entretien, un stockage, un abus ou une négligence inappropriés des produits Armadillo par l'acheteur ou d'autres ; (13) l'usure normale ; (14) impact d'objets ; (15) dommages à la surface (y compris, mais sans s'y limiter, les pelles métalliques, les outils tranchants, les meubles de patio, le traînage, etc.) ; ou (16) des attaches. Aucune garantie n'est donnée concernant les fixations. Toutes les fixations, qu'elles soient approuvées ou non, sont soumises uniquement aux garanties fournies par le fabricant de la fixation et la seule garantie et recours de l'acheteur appartient à ce fabricant. Les produits Armadillo ne se décolorent pas sous l'effet de la lumière et de l'exposition aux intempéries, mesurés par un changement de couleur de plus de 5 unités Delta E (CIE). Armadillo est conçu pour ralentir les effets des ultraviolets

(Rayons UV; cependant, aucun matériau n'est à 100 % résistant à la décoloration lorsqu'il est soumis à des années d'exposition aux rayons UV. CONDITIONS ET LIMITATIONS SUPPLÉMENTAIRES L'adéquation des produits Armadillo à la propriété de l'acheteur pour l'installation et l'utilisation des produits Armadillo, y compris, mais sans s'y limiter, la question de savoir si le produit Armadillo répond aux exigences de tout code de construction ou de sécurité applicable ou d'une réglementation similaire relative à la propriété de l'acheteur, est la responsabilité de l'acheteur et/ou de son professionnel de la conception, et non celle d'Armadillo. Armadillo ne fournit pas de services d'architecture ou d'ingénierie. Armadillo ne fait aucune garantie ni représentation explicite ou implicite quant à l'adéquation des produits Armadillo, ou aux performances, capacités ou fonctionnement réels des produits Armadillo sur la propriété de l'acheteur ou dans les conditions d'utilisation de l'acheteur. Sans limitation de toute autre disposition de cette garantie limitée, toutes les garanties, explicites ou implicites, et y compris cette garantie limitée, sont nulles si un ou plusieurs des cas suivants s'appliquent ou se produisent : (i) le produit Armadillo n'est pas installé, entretenu et/ou utilisé strictement conformément aux instructions écrites d'Armadillo et à toutes les lois, codes et réglementations applicables ; (ii) une mauvaise utilisation du produit, prévisible ou imprévisible ; (iii) un échec d'entretien ou de réparation correct et opportun ; (iv) le défaut de fournir un avis en temps opportun à Armadillo de toute défaillance ou défaut du produit Armadillo ; ou (v) l'utilisation d'attaches dans la mesure où les défaillances du Produit Armadillo résultent de l'utilisation d'attaches. CHOIX DE LOI Les lois de l'État du Minnesota régiront toutes les réclamations au titre de cette garantie limitée, y compris ses limitations, son interprétation ou sa violation.

CALENDRIER DE GARANTIE RÉSIDENTIELLE À VIE LIMITÉE AU PRORATA

RÉCUPÉRATION	ANNÉES DE RÉCLAMATION
100	2-10
80	11-13
60	14-16
40	17-19
20	20-22
dix	23-25
0	après 25 ans

GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE AU PRORATA DE 10 ANS

RÉCUPÉRATION	ANNÉES DE RÉCLAMATION
100	2-4
50	5-7
dix	8-10
0	après 10 ans